



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2021

Commune de NERAC

SOMMAIRE

GLOSSAIRE

INTRODUCTION

**PARTIE I: FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES: ÉLÉMENTS DU
CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL**

**PARTIE II: PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITÉS
LOCALES**

PARTIE III: ÉLÉMENTS DU CONTEXTE MUNICIPAL

**PARTIE IV: RAPPORT D'OBSERVATIONS DE LA CRC – RÉPONSE AUX
RECOMMANDATIONS**

**PARTIE V: CONTRAT PASSÉ AVEC LES NÉRACAIS – COMPTE RENDU
INTERMÉDIAIRE**

PARTIE VI: DONNÉES FINANCIÈRES

A - Vue synthétique des CA 2018 à 2020 et BP 2021 - Fiscalité

B - Principaux investissements 2021 - Dette

C - Note sur les budgets annexes

GLOSSAIRE

ACP	Action Collective de Proximité
ALPS	Accueil de Loisir Périscolaire
BCE	Banque Centrale Européenne
BP	Budget Primitif
CA (finances)	Compte Administratif
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CFE	Cotisation Foncière des Entreprises
CFPPA	Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
CISP	Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CLECT	Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées
CRC	Chambre Régionale des Comptes
CVAE	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
DCRTP	Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (Dispositif mis en œuvre depuis 2011 pour compenser intégralement et de façon pérenne la suppression de la TP)
DETR	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
DGF	Dotation Globale de Fonctionnement
DOB	Débat d'Orientations Budgétaires
DSIL	Dotation de Soutien à l'Investissement Local
EP/EU	Eaux Pluviales/Eaux Usées
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FCTVA	Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
FPU	Fiscalité Professionnelle Unique
GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
GVT	Glissement Vieillesse Technicité
HLM	Habitation à Loyer Modéré
LFI	Loi de Finances
Loi NOTRe	Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République
MOB	Mouvement d'Ordre Budgétaire
MSP	Maison de Santé Pluriprofessionnelle
IOMR	Ordures Ménagères Résiduelles
OPAH	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
ORT	Opération de Revitalisation de Territoire
PAVE	Plan d'Accessibilité aux Voiries et aux Espaces Publics
PIB	Produit Intérieur Brut
PIG	Programme d'Intérêt Général
PLF	Projet de Loi de Finances
PLFR	Projet de Loi de Finances Rectificative
PLUI	Plan Local Urbanisme Intercommunal
PMR	Personne à Mobilité Réduite

PPCR	Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations
PPI	Plan Pluriannuel d'Investissements
PPRT	Plan de Prévention des Risques Technologiques
PVD	Petites Villes de Demain
RAR	Restes A Réaliser
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
RLP	Règlement Local de Publicité
SPR	Site Patrimonial Remarquable
TE 47	Territoire d'Energie 47
TFPB	Taxe Foncière sur les Propriétés bâties
TFPNB	Taxe Foncière sur les Propriétés non bâties
TH	Taxe d'Habitation
THLV	Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants
TP	Taxe Professionnelle
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VLC	Valeur Locative Cadastrale
ZA	Zone d'Activités

INTRODUCTION

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Locales, l'Assemblée Délibérante doit, dans le respect des dispositions relatives à l'adoption du budget, examiner les orientations budgétaires qui seront honorées dans le cadre du Budget Primitif de l'exercice.

La loi NOTRe du 07 Août 2015 crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités locales.

Parmi elles, certaines sont d'application immédiate.

En ce qui concerne le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), le formalisme relatif au contenu de ce rapport, à sa transmission et à sa publication reste à la libre appréciation des collectivités. Le rapport doit néanmoins contenir les informations prévues par la loi, être transmis au représentant de l'État et être publié. Pour les communes, il doit également être transmis au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale. A cette occasion, sont définies, notamment, sa politique d'investissement et sa stratégie financière. Cette première étape du cycle budgétaire est également un élément de la communication financière.

Ce débat permet à l'Assemblée Délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif et qui traduisent la volonté de réaliser pleinement chaque année les objectifs préalablement fixés.
- d'être informée et de s'exprimer sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le Débat d'Orientation Budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif et constitue un temps important de la vie communale.

Les orientations budgétaires 2021 feront l'objet d'un débat et les choix qui sont proposés mobiliseront nos investissements sur plusieurs années.

Orientations Budgétaires 2021

Sources:

La Lettre du Maire

La Gazette des communes

DOB 2020 – Caisse d'Épargne

Regard financier sur les petites villes – APVF/La Banque Postale

PARTIE I : ÉLÉMENTS DU CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL

Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus SARS-CoV-2, le reste du monde a assisté incrédule le 23 janvier 2020 aux premiers confinements de métropoles chinoises avant d'être touché à son tour par la pandémie. Depuis, l'économie mondiale évolue cahin-caha, au rythme de l'évolution de cette dernière et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

Dans ce contexte d'incertitudes accrues, la croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) en zone euro devrait chuter à environ - 5% à - 8% en 2020 avant de rebondir à 6% en 2021.

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné le 1er confinement d'un vaste ensemble de mesures d'urgence, et en septembre 2020 un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards d'euros (soit 4,3% du PIB). Il comprend 3 axes : écologie, compétitivité, cohésion. Il vise à soutenir l'activité et minimiser les effets potentiels à long terme de la crise.

Depuis le début de la pandémie mondiale l'inflation est passée de 1,5% en janvier 2020 à 0 % en septembre, son plus bas niveau depuis mai 2016.

Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions massives, le déficit public devrait atteindre 11,3% du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8% du PIB selon le 4ème Projet de Loi de Finances Rectificative (PLFR) pour 2020.

Pour autant, la forte augmentation attendue de la dette publique française ne devrait pas affecter la viabilité de la dette de la France en raison des coûts d'emprunt très bas et de l'intervention de la Banque Centrale Européenne (BCE).

Il est à craindre que les collectivités ne soient (re)mises à contribution à terme. Le parallèle est tentant avec la crise de 2008, laquelle avait vu se succéder plan de relance (2009), allègement des impôts de production avec la réforme de la TP (2010-2011), puis, à l'heure du redressement, ponctions sur les dotations locales (2014-2017).

PARTIE II : PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

La LFI 2021 marque un pas de plus vers la nationalisation des ressources des collectivités.

La garantie de recettes du bloc communal est reconduite en 2021. Mais une chose est sûre, un repli de 10 à 15 % du PIB marchand, c'est-à-dire des valeurs ajoutées en 2020, se traduira mécaniquement par une baisse équivalente de la CVAE millésimée 2020 (perçue par les collectivités à cheval sur 2021 et 2022).

La problématique de la garantie risque donc de s'inviter à nouveau en LFI 2022...

Des transferts financiers de l'État aux collectivités en baisse dans le PLF 2021 de 10%. Situation liée à la suppression des dégrèvements de Taxe d'Habitation (TH), le bloc communal étant compensé par de nouvelles ressources fiscales.

Le niveau de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est stabilisé, mais pour la 3ème année consécutive, la progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF.

Pour neutraliser les effets de la réforme fiscale, le PLF entame une réforme des indicateurs financiers afin de tenir compte du nouveau panier de ressources des collectivités (entrée en vigueur en 2022).

Les variables d'ajustement du bloc communal (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)) sont épargnées.

Les dotations de soutien à l'investissement local sont stabilisées depuis 2019 (DETR-DSIL).

Application progressive de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA). L'éligibilité de la dépense au FCTVA ne sera plus fonction de sa nature juridique mais de son imputation comptable.

Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement éligibles au FCTVA sont élargies à la fourniture de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage à compter du 01/01/2021 (avec un taux toutefois minoré).

Une baisse des impôts de production de 10 milliards d'euros est inscrite dans le PLF 2021.

PARTIE III : ELEMENTS DU CONTEXTE MUNICIPAL

- Le premier budget du mandat a été très fortement impacté par la crise sanitaire :
- Exonération des droits de place (pour 2 ans) : soit 42 800 € de recettes en moins par an.
 - Acquisition de masques et bactéricides.
 - Annulation d'animations et d'une grande partie de la saison culturelle.
 - Soutien au cinéma.
 - Equipements pour faire face au respect de protocoles sanitaires divers.
 - Investissements informatiques pour télétravailler.
 - Baisse des produits du domaine (spectacles, piscine, cantine...).

La situation et les impératifs de gestion ont aussi retardé le déroulé prévisionnel du programme de mandat.

Pour autant, de nombreux chantiers ont pu être lancés et les études et demandes de cofinancements bouclées (Samazeuilh, Château...).

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est fixée à 0,2 % pour 2021 (0,9% en 2020 et 2,2% en 2019). Les VLC de TH sont gelées à hauteur de 2019. Le pouvoir de taux sur la TH sera « retrouvé » en 2023 sur les résidences secondaires.

La trajectoire des frais de personnel fixée depuis 2015 sera maintenue (gel à hauteur de 3 923 415 €) tout en intégrant une évolution des régimes indemnitaires, les départs à la retraite programmés et l'organisation de 2 scrutins.

Les aides à la pierre (façades : 20 000 € - logements 20 000 €) seront maintenues après avoir revisité les régimes d'aides.

Une aide à l'acquisition de vélos électriques sera créée.

Après l'apurement du transfert du budget de la ZA du Pin, l'année 2021 sera consacrée à l'apurement des budgets de l'eau et de l'assainissement.

Le budget du Bourdilot sera abondé d'une subvention de 200 000 € correspondant à l'emprunt réalisé en 2019 suite aux remarques de la Cour Régionale des Comptes (CRC).

Le budget des Clos d'Albret, du fait de la commercialisation lente des lots nécessitera un portage étalé dans le temps.

La subvention affectée au Comité des Fêtes (11 000 €) sera soustraite en 2021 de l'enveloppe dédiée aux associations et fléchée en intra à la disposition de la commission animation.

Il ne sera pas proposé d'évolution des taux de fiscalité par la 15ème année consécutive.

La création d'un centre de vaccination de masse à l'Espace d'Albret devra aussi être intégrée dans toutes ses dimensions (mobilisation du lieu, fonctionnement, mise à disposition de personnel, équipement des lieux...).

La signature des conventions liées aux dispositifs ORT et PVD ne manqueront pas, du fait des actions à déployer et des postes à cofinancer de générer des ouvertures de crédits à flécher sur le maintien de l'attractivité du centre-ville.

Le contexte très contraint et le manque de visibilité à court terme imposent non pas de poser la question du montant des économies à réaliser, mais de savoir, comment et où continuer à les réaliser du fait des divers plans lancés antérieurement et sachant que la réduction des dépenses de fonctionnement ne saurait être menée à l'aveugle sauf à démembrer les services à la population.

Par ailleurs, il est nécessaire de préciser que, quelle que soit l'imagination dont il faut faire preuve, il est difficile de penser que les économies (ou les solutions) pourront simplement résulter de la seule optimisation des dépenses (qui relève d'un souci quotidien et transversal quoiqu'il en soit) ou d'une nouvelle évolution de l'organisation des services (qui fait l'objet d'une adaptation permanente depuis 2 mandats).

Il s'agit donc de définir certaines priorités pour une affectation différente éventuellement des ressources (qui peuvent être diversifiées), en évoquant tous les champs sans exclusivité ni dogmatisme :

- Interroger la politique d'investissement de la collectivité, et notre capacité à porter l'ingénierie nécessaire afin de réaliser les chantiers prévus.
- La réduction des dépenses de fonctionnement sachant que la Chambre des Comptes a chiffré à 40% la proportion de l'évolution des dépenses de fonctionnement du bloc communal indépendante de ses propres choix au cours des dernières années.
- La maîtrise de la masse salariale et l'organisation des services.
- Le niveau des politiques publiques menées en considérant que la réduction des services rendus à la population se fera surtout au détriment des publics fragilisés.
- Les recettes fiscales (politique d'abattement mais pas que...) et non fiscales (produits du domaine).

- Etaler dans le temps certaines difficultés au risque de laisser filer certains ratios.
- Envisager les réformes territoriales comme une opportunité (même si le transfert des services de l'eau et de l'assainissement nous a amené à fléchir près de 50 000 € de dépenses par an des budgets annexes vers le budget communal).
- Maintenir un soutien à l'économie locale et aux associations.
- Recourir de façon modérée à l'emprunt.

Il s'agit en pratique de recenser toutes les options qui pourront permettre de réduire les charges et optimiser les recettes afin de conserver un niveau d'autofinancement propre à réaliser les priorités du mandat qui débute.

Dans ce cadre, le programme - contrat sur la base duquel la municipalité a été élue fixe les objectifs suivants qui vont constituer le fil directeur des arbitrages à venir :

- Maintenir une gestion efficace des finances pour garantir les intérêts des Néracais et dégager des marges pour investir.
- Vivre ensemble à Nérac, rassembler les Néracais :
 - * Renforcer les liens entre les Néracais.
 - * Faire vivre la démocratie locale.
 - * Favoriser l'accès à la culture, au sport et à une école de qualité.
 - * Assurer la sécurité des Néracais.
 - * Assurer l'accès à la santé et maintenir des services publics de qualité.
 - * Optimiser la collecte et le traitement des différents déchets.
 - * Poursuivre l'aménagement de Nérac : Etablir un programme d'urbanisme sur 6 ans, poursuivre l'amélioration de l'entretien courant de la voirie, reconquérir l'habitat du centre-ville, diversifier l'offre d'habitat proche du centre-ville.
- Préparer l'avenir de Nérac :
 - * Développer notre tissu économique territorial.
 - * Valoriser notre patrimoine, outil d'attractivité de Nérac.
 - * Poursuivre notre politique de développement durable.
 - * Œuvrer à une intercommunalité utile à toutes les communes.

C'est compte-tenu de l'ensemble de ces éléments qu'il faut aborder le DOB 2021, avec l'ambition de trouver une synthèse acceptable permettant de mener une politique municipale ambitieuse sans porter atteinte à la qualité du service public local, son périmètre, son financement tout en faisant face à un contexte sanitaire qui pèsera vraisemblablement sur l'ensemble du mandat.

PARTIE IV : RAPPORT D'OBSERVATIONS DE LA CRC REPONSES AUX RECOMMANDATIONS

Rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Nérac en date du 18 mars 2019.

Conformément à l'article L 243-9 du code des juridictions financière « dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'Assemblée Délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale présente, dans un rapport devant cette même Assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la CRC ». C'est l'objet du présent document.

Recommandation n°1 : Rechercher les mutualisations avec Albret Communauté fondées sur un projet communautaire fédérateur et clair, disposant d'un échéancier précis où les objectifs et gains potentiels auront été identifiés et évalués en amont.

La commune sera actrice de toute réflexion impulsée par l'EPCI visant à mutualiser les services qui pourront générer un progrès dans la mise en œuvre d'un projet de territoire cohérent et apporter des gains d'ordre budgétaire. Cette posture étant effectivement conditionnée à « l'émergence d'un projet clair, fondé sur un échéancier précis, où les gains potentiels auront été identifiés et évalués en amont », ce à quoi la municipalité est disposée à contribuer, sans pour autant pouvoir en décider unilatéralement.

Il est important de noter que la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27/12/2019 (article L5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)) a rendu facultatif le rapport ayant pour objet les mutualisations de services entre l'EPCI à fiscalité propre et ses communes membres.

Sur l'exercice 2020, les missions liées à l'archivage et au Règlement Général sur la Protection de Données (RGPD) ont été mutualisées.

Sur l'exercice 2021, une mise en commun de moyens permettra la gestion en régie du Ludo'Parc intercommunal et la fermeture estivale de la piscine communale couverte. De même, les actions liées à l'attractivité du centre-ville feront l'objet de la création d'un chef de projet mutualisé.

Recommandation n°2 : Mettre en œuvre les transferts de compétences conformément à la législation.

L'exercice 2019 a suscité un important travail finalisé en décembre par un toilettage important des statuts d'Albret Communauté et notamment la redéfinition de la compétence voirie.

Cette évolution est accompagnée de l'instauration d'un régime de FPU, d'un montant prévisionnel d'attributions de compensation et de la création de la CLECT.

Une réflexion est en cours afin de clarifier les limites de la compétence voirie.

Recommandation n°3 : Signer un pacte financier et fiscal avec Albret Communauté pour clarifier et partager les charges supportées actuellement par la ville-centre.

Ce dispositif est légalement facultatif aussi pertinent soit-il. La collectivité participera activement à l'élaboration d'un tel accord dans la mesure où l'impulsion est donnée au niveau de la gouvernance de l'intercommunalité.

Les mécanismes de liaison des taux (ménage/économique) imposeront quoi qu'il en soit un dialogue avec l'intercommunalité à terme.

Recommandation n°4 : Mettre en œuvre une comptabilité analytique, développer le contrôle interne et signer une convention avec le comptable public.

Il n'est pas démontré que la mise en place d'outils plus précis aurait modifié le pilotage de la collectivité qui s'avère satisfaisant au regard des résultats obtenus dans un contexte aussi mouvant que contraint. L'ingénierie nécessaire à la mise en œuvre de ces outils aurait par contre impacté lourdement les charges de fonctionnement de la collectivité, pour un résultat très marginal voir nul.

Un travail a été entrepris avec les services du comptable public sur la mise en place d'une convention partenariale sur le recouvrement des produits locaux. Une convention plus générale devrait suivre sur les relations avec le comptable public.

Recommandation n°5 : Respecter sans délai les règles de gestion d'une ligne de trésorerie.

Le contexte de baisse des taux a permis de procéder à un emprunt de 800 000 € en 2019 correspondant au déficit enregistré sur le budget annexe du Bourdilot.

L'influence de cet emprunt sur la trésorerie communale a été immédiat et au 31/12 les lignes de trésorerie historiquement contractées pour porter ce déficit ne faisaient plus l'objet du moindre tirage en respect de la législation en vigueur.

Les lignes de trésorerie communale ont, sur l'exercice 2020, été utilisées conformément aux recommandations de la CRC.

Recommandation n°6 : Formaliser la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).

Si le travail de GPEC n'a été formalisé ces dernières années (cf. rythmes scolaires) que pour des chantiers spécifiques, il n'a pour autant pas été oublié dans la mesure ou la pyramide des âges tout comme la nécessité de maîtriser la masse salariale ont suscité une attention constante. Force est de constater qu'à aucun moment de la période contrôlée le service public local n'a été affecté par des ruptures de continuité pouvant être la conséquence d'un manque d'anticipation en la matière.

De même, les évolutions législatives incessantes ces dernières années n'auraient pas pu être assumées sans une réflexion permanente et approfondie sur ces sujets.

Le travail réalisé fin 2020 et début 2021 sur les lignes directrices de gestion du personnel permettent de clarifier encore, si besoin était, le travail de réflexion sur l'avenir de l'organisation.

Recommandation n° 7 : Supprimer les 5 jours de congés d'ancienneté supplémentaires sans fondement juridique dont bénéficient le personnel.

Il n'est pas contesté que le dispositif visé ne permet pas totalement l'accomplissement des obligations de service à hauteur de 1607 heures par an (pour une partie du personnel).

Pour autant il apparaîtrait incongru que le fait d'avoir abrogé le protocole datant d'avant 2001 (beaucoup plus permissif au regard de la législation en vigueur) emporte remise en cause de l'accord passé en 2016 au motif qu'il ne serait pas, à cette date, couvert à titre d'avantage collectivement acquis (avant 2001) alors qu'il a permis de faire évoluer de façon significative le temps de travail ainsi que l'organisation des services.

En conclusion, au-delà des recommandations qui ont fait l'objet de mesures rectificatives (notamment la n°5), il ressort des échanges produits que la commune de Nérac est à la charnière de diverses injonctions paradoxales :

- Félicitée sur le plan de sa gestion mais critiquée pour le manque de contrôle interne qui du fait des résultats constatés apparaît accessoire.

- Une maîtrise des charges de personnel avérée mais un besoin d'ingénierie pointé du doigt. Besoin consommateur de postes très qualifiés qui alourdirait donc les charges de personnel.
- Des coûts de services maîtrisés mais qui pour autant ne sont pas compensés par les tarifs proposés aux usagers, mais une demande de comptabilité analytique (dont le coût devrait être répercuté sur l'usager) qui ne générerait aucun arbitrage tarifaire, sauf à couper des usagers de certains services de base (cantine, culture, piscine...).
- Le reproche d'assumer des charges de centralité alors que tout transfert intercommunal ne saurait être envisagé de façon unilatérale et alors que la demande sociale impose de maintenir le périmètre du service public en zone de revitalisation rurale.

PARTIE V : CONTRAT PASSÉ AVEC LES NÉRACAIS COMpte-RENDU INTERMÉDIAIRE

Les 111 actions retenues dans le cadre du contrat passé avec les Néracais (délibération n° 29/2020 du 18 juin 2020) s'inscrivent pleinement dans le cadre de la double mission que la municipalité se doit d'assumer : améliorer la vie quotidienne des Néracais et assurer l'avenir de Nérac.

Elles sont le fruit d'une articulation étroite entre la Ville de Nérac, la Communauté de Communes Albret Communauté, le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne et la Région Nouvelle-Aquitaine.

DOB 2021
111 actions du contrat de mandat

ACTIONS	COMMENTAIRES
Attractivité de la commune	
Action 65 - Réduire la zone bleue de stationnement pour la rendre plus opérationnelle et communiquer auprès des Néracais et des touristes sur les possibilités de stationnement proches du centre-ville	L'optimisation de la zone bleue, en concertation avec les commerçants est aujourd'hui réalisée (périmètre revu). Une communication spécifique (flyer) a été diffusée. Il s'agira d'évaluer le dispositif.
Action 81 - Poursuivre le développement d'Agrinove, pôle d'activité économique dédié à l'innovation dans l'agriculture	En 2021, les premières entreprises labellisées « Agrinove » vont sortir de la pépinière pour une installation sur la zone d'activité dont l'aménagement va débuter très prochainement. Les questions foncières liées à la présence du lycée Armand Fallières sont réglées.
Action 83 - Candidater au dispositif « Petite ville de demain » afin de bénéficier d'aides de l'Etat dans nos projets de développement économique et de dynamisation du centre-ville	La collectivité a été retenue dans le cadre du dispositif PVD. Une convention devrait être proposée à la signature dans le premier semestre 2021.
Action 84 - Créer avec Albret Communauté un poste de manager de centre-ville afin d'accompagner l'animation commerciale et la dynamisation du centre-ville	Dans le cadre du dispositif PVD et de l'ORT (porté par la communauté de communes) des moyens devraient être déployés pour financer 1 à 2 postes.
Action 85 - Accompagner toutes les initiatives des commerçants et des artisans en matière d'animation et de promotion de la consommation locale	La collectivité est à l'écoute de l'union des commerçants sur tout projet. Dans le contexte sanitaire actuel le dispositif Noël en Or a été maintenu en mode "dégradé" et le marché de Noël a connu un vif succès.
Action 86 - Relancer le dispositif « Ma boutique à l'essai » et mettre en œuvre d'autres dispositifs innovants d'accompagnement de porteurs de projets ; accompagner tous les projets d'installation d'activités au centre-ville ; soutenir les projets	Tous les porteurs de projets ont été reçus et soutenus (Primeur à venir, Antre Tannique, Passion Bière, Optical Center...) La création du poste de chargé de mission permettra de renforcer le suivi des dispositifs qui existent.
Action 87 - Rénover la signalétique de centre-ville	Etude de besoins en cours.

<p>Action 88 - Créer en Albret un « Guichet Unique » pour les chefs d'entreprises, commerçants, artisans, agriculteurs permettant d'apporter toutes les informations liées aux disponibilités foncières (terrains et locaux), à l'urbanisme, aux aides diverses. Ce guichet serait la « porte d'entrée » économique du territoire</p>	<p>L'ACP (Action Collective de Proximité) menée par Albret Communauté prévoit la mise en place d'un logiciel permettant le recensement du foncier disponible (commerces, locaux professionnels...).</p> <p>Dans le cadre de Petites Villes de Demain et de l'ORT, le chef de projet aura pour mission la mise en place de ce guichet unique.</p>
<p>Action 89 - Réaliser une aire de camping-cars afin de diversifier l'offre d'accueil</p>	<p>L'étude de préprogrammation à lancer sur les aménagements urbains en 2021 permettra de mieux identifier le lieu d'implantation de cet équipement.</p>
<p>Action 91 - Accueillir à Nérac des événements sportifs, culturels ou économiques nationaux (comme ce fut le cas pour le championnat de France de course d'orientation, ou le congrès de la Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences)</p>	<p>La crise sanitaire ne permet pas actuellement de recevoir ce type d'événement dans des conditions satisfaisantes.</p>
<p>Action 97 - Trouver une destination pour l'ancienne sous-préfecture, de préférence à vocation économique</p>	<p>Divers contacts ont été pris avec des investisseurs potentiels.</p>
<p>Action 105 - Appliquer progressivement notre RLP (Règlement Local de Publicité) afin de lutter contre la pollution visuelle des panneaux en bord de route</p>	<p>L'implantation des totems à chaque entrée des zones d'activités va permettre à terme la suppression des préenseignes indésirables.</p>
<p>Action 108 - Participer activement à la gouvernance d'Albret Communauté</p>	<p>Présence permanente aux réunions des commissions thématiques. Préparation des conseils communautaires avec les élus de Nérac avant chaque conseil de communauté.</p>
<p>Action 110 - Participer activement à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) dans le cadre de la mise en place de la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique)</p>	<p>La première CLECT s'est tenue fin 2020.</p>
<p>Attractivité de la commune <i>Permis de louer, salubrité publique</i></p>	
<p>Action 53 - Déployer de nouvelles bornes de distribution de sachets pour les déjections canines et accentuer la verbalisation des comportements inciviques dans ce domaine</p>	<p>Les demandes sont traitées principalement lors des réunions de quartier ou de remontées riveraines au fil de l'eau. Des études d'implantation de "canisites" seront proposées dans le cadre du programme d'aménagement du centre-ville.</p>

<p>Action 55 - Assurer une information précise des habitants sur les jours de collecte des différents types de déchets dans chaque quartier afin de réduire les sorties de sacs les mauvais jours</p>	<p>Des distributions ciblées de flyers sont organisées régulièrement. La création d'un journal lumineux (ou de plusieurs) tout comme le lancement d'un nouveau site internet permettront une diffusion des informations efficace. Le facebook de la "Ville de Nérac" constitue un outil de plus sur le sujet.</p>
<p>Action 56 - Augmenter la verbalisation des comportements inciviques liés aux dépôts d'ordures</p>	<p>La police municipale verbalise lorsqu'il est possible d'identifier précisément les auteurs (25 verbalisations sur les 2 dernières années).</p>
<p>Action 71 - Mettre en place le permis de louer dans certains secteurs du centre-ville afin de lutter contre l'habitat indigne</p>	<p>Le dispositif ayant été délégué à Albret Communauté et le personnel ayant été transféré, il s'agit aujourd'hui de l'étendre à l'ensemble du périmètre intercommunal. L'année 2021 devrait être consacrée à la définition dudit périmètre.</p>
<p>Action 72 - Rendre Nérac éligible au dispositif de défiscalisation Denormandie par le biais d'une ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) afin de favoriser l'investissement</p>	<p>Le dispositif dit "ORT" est porté par la communauté de communes. L'ambition est de bénéficier du dispositif de défiscalisation dans le courant de l'année 2021.</p>
<p>Action 73 - Créer un guide de l'investisseur immobilier à Nérac afin de faciliter ses démarches et sa recherche d'aides financières</p>	<p>Ce dispositif aura un intérêt majeur quand la communauté de communes signera la convention ORT qui permettra de défiscaliser le montant des travaux sur des locaux vacants pour les investisseurs (échéance second semestre 2021).</p>
<p>Action 74 - Atténuer les contraintes du SPR (Site Patrimonial Remarquable) en poursuivant l'aide financière forfaitaire aux propriétaires réalisant des travaux de rénovation de toitures, de façade et de menuiseries ainsi qu'aux commerçants (y compris locataires). Le nombre de dossiers chaque année sera limité à la somme prévue annuellement au budget</p>	<p>Les dispositifs des aides communales sont maintenus dans le cadre du budget 2021.</p>
<p>Action 75 - Poursuivre l'octroi d'une aide forfaitaire à la rénovation de logements au centre-ville</p>	<p>Le dispositif est reconduit en 2021 après modification de certains critères d'attribution visant à limiter les divisions.</p>
<p>Action 76 - Renouveler l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)</p>	<p>Le lancement de l'OPAH renouvellement urbain est prévue pour 2022-2023. Consultation pour étude prévue en 2021. Le programme d'intérêt général (PIG) est en cours (niveau d'aide équivalent à l'ancienne OPAH).</p>
<p>Action 77 - Accompagner des rénovations exemplaires avec des bailleurs du type Habitats</p>	<p>Réflexion en cours sur l'immeuble sis 22 allées du Centre.</p>

Attractivité de la commune
Sécurité, commissions de sécurité

<p>Action 37 - Construire un nouveau centre de secours pour nos sapeurs-pompiers</p>	<p>Convention de financement délibérée le 08 octobre 2020 (n°73/2020). Le projet devrait voir le jour en 2022.</p>
<p>Action 38 - Finaliser la mise en place du dispositif « Participation citoyenne » et former les 40 référents déjà volontaires</p>	<p>Protocole signé, pas de réunion de suivi pour le moment du fait des contraintes sanitaires.</p>
<p>Action 39 - Mettre en place le dispositif de vidéoprotection adapté et pragmatique présenté aux Néracais en 2019 (caméras de lecture de plaques d'immatriculation aux entrées de ville, caméras dites de « chasse » à l'entrée de certains équipements, une caméra mobile en ville dans des périmètres définis)</p>	<p>Caméra nomade : dossier accepté par la Préfecture, mise en place prévue au premier trimestre 2021. Caméra lecture de plaques : budget à arbitrer en 2021, et quoi qu'il en soit à déployer sur le mandat. 3 caméras de déjà déployées. D'autres sites à équiper selon les besoins.</p>
<p>Action 40 - Relancer le CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) avec les communes de Barbaste, Lavardac, Vianne et Mézin</p>	<p>Un CISP doit être reconstitué. Dans l'attente, le groupe opérationnel de l'action 41 se réunit.</p>
<p>Action 41 - Poursuivre la coopération du « groupe opérationnel » Sous-Préfet/Procureur de la République/Capitaine Gendarmerie/Maire afin d'assurer un suivi précis de l'évolution des faits de délinquance et d'y apporter les réponses les plus précises et efficaces possibles</p>	<p>Une première réunion organisée en 2020. Calendrier à planifier.</p>
<p>Action 42 - Renouveler la convention de mutualisation Police municipale / Gendarmerie</p>	<p>La convention aboutie sera présentée rapidement.</p>
<p>Action 43 - Poursuivre le renforcement de la présence policière aux moments sensibles (fêtes de Mai, fêtes de fin d'année, saison touristique...)</p>	<p>Réalisé en 2020. Les départ (retraite) / arrivée (formation) vont contraindre le niveau de service durant l'année 2021.</p>
<p>Action 44 - Poursuivre l'opération « tranquillité absence » et mieux communiquer sur son existence</p>	<p>Le dispositif fonctionne et donne satisfaction. La communication sera à relancer régulièrement.</p>
<p>Action 45 - Multiplier les actions de prévention des risques pour tous les publics</p>	<p>Réunion publique avec référent gendarmerie à prévoir pour définir les thématiques et les publics à viser.</p>

Attractivité de la commune
Citoyenneté, supports numériques, jumelages

<p>Action 7 - Mettre en place des « journées citoyennes » basées sur le volontariat pour améliorer la propreté et l'entretien du domaine public</p>	<p>Le contexte sanitaire n'est pas propice pour l'instant à la réalisation de l'action.</p>
<p>Action 9 - Impulser avec les habitants l'organisation de nouveaux repas de quartiers. Mettre à disposition gratuitement les tables et les chaises</p>	<p>Le contexte sanitaire n'est pas propice pour l'instant à la réalisation de l'action.</p>
<p>Action 10 - Valoriser l'information locale au moyen de panneaux lumineux d'information ; moderniser le site internet de la Ville</p>	<p>Budgétisation pour réalisation 2021.</p>
<p>Action 11 - Mettre en place une photothèque numérique de la vie locale qui serait alimentée par les Néracais afin de développer un sentiment d'appartenance à la commune</p>	<p>Cette photothèque sera un module du nouveau site internet de la ville qui sera mis en fonctionnement en 2021.</p>
<p>Action 12 - Valoriser et adapter l'aide à la découverte du numérique à la médiathèque</p>	<p>Les formations numériques proposées par la médiathèque sont à ce jour individuelles pour s'adapter spécifiquement au niveau et au besoin de l'utilisateur. Une communication est envisagée pour renforcer le positionnement sur cette thématique et insister sur la présence d'un animateur multimédia au quotidien au sein de la structure.</p>
<p>Action 16 - Poursuivre les réunions de quartier afin que chaque Néracais soit consulté plusieurs fois durant le mandat</p>	<p>Le contexte sanitaire n'est pas propice pour l'instant à la réalisation de l'action.</p>
<p>Action 19 - Organiser des réunions publiques thématiques régulières (environnement, culture, espaces publics, écoles...) afin d'accompagner et d'orienter les différentes politiques municipales</p>	<p>Le contexte sanitaire n'est pas propice pour l'instant à la réalisation de l'action.</p>

Travaux, Urbanisme, Réseaux

<p>Action 58 - Mettre en place dès 2020 un PPI (Plan Pluriannuel d'investissement) pour programmer les travaux importants de rénovation des rues, espaces publics et bâtiments municipaux durant le mandat</p>	<p>Un premier PPI a été réalisé afin d'appréhender la capacité de la collectivité à financer les grands projets du mandat. Au regard de l'avancement des études, des demandes de subventions et de la coordination avec Albrét Communauté sur certains projets, il devra être retravaillé courant 2021.</p>
---	---

<p>Action 59 - Mettre en place le PAVE (Plan d'Accessibilité aux Voiries et Espaces publics) de Nérac</p>	<p>Le diagnostic de territoire a été conduit par le bureau d'étude AXESIG, missionné par Albret Communauté en charge de l'élaboration du PAVE, en 2020. Après avoir identifié avec la commune les tronçons principaux, le bureau d'étude présentera en 2021 les différents enjeux retenus ainsi que la programmation des actions à mener dans le temps.</p>
<p>Action 60 - Aménager les Allées du centre afin de valoriser le marché du samedi</p>	<p>Ces 4 actions s'inscrivent dans le programme d'aménagement du centre-ville avec 9 secteurs identifiés (avenue du 19 mars, avenue Mondenard - Lafayette, quai Lusignan, place Leclerc, place du Foirail, hameau de Nazareth, place de la Liberté et allées du centre) qui feront l'objet d'une étude simultanée en 2021 afin de lisser et programmer au mieux les dépenses d'investissement sur le mandat et ainsi anticiper les participations aux travaux des partenaires (concessionnaires, Conseil Départemental, Albret Communauté, autres).</p>
<p>Action 61 - Aménager la place du Foirail (stationnement, végétalisation, tri sélectif) et rénover la Halle (panneaux photovoltaïques, bardage) en pérennisant les arènes afin d'en faire un lieu de vie sportive, économique, culturelle</p>	<p>Sur les aspects environnementaux et notamment en faveur de la biodiversité locale, la commune a candidaté en 2020, dans le cadre de l'appel à projet régional "Nature et Transitions" et a proposé plusieurs actions concrètes.</p>
<p>Action 62 - Rénover la Place de la Liberté et des droits de l'Homme (Place des Courses) en respectant les usages de ce lieu</p>	<p>Travail de commercialisation en cours avec pour objectif de clôturer le lotissement sur le mandat.</p>
<p>Action 63 - Entamer la rénovation en plusieurs tranches (en raison de sa longueur et du coût élevé de l'opération) de la route de Nazareth</p>	<p>L'ancien bâtiment a été déconstruit. Projet en cours. Le service cadre de vie, pour améliorer le volet environnemental et paysager de cette opération a définit des orientations d'aménagement et sera partie prenante (main d'œuvre pour réaliser les plantations notamment).</p>
<p>Action 78 - Finaliser la commercialisation des terrains constructibles à Bourdilot-Plaisance afin de permettre aux Néracais d'accéder à la propriété</p>	<p>Projet à impulser sur le mandat dans le cadre d'un portage intercommunal.</p>
<p>Action 79 - Accompagner la construction de 15 pavillons Habitayls à la place de l'ancien HLM Cariton</p>	<p>Projet à impulser sur le mandat dans le cadre d'un portage intercommunal.</p>
<p>Action 109 - Mettre en place un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) respectueux des spécificités de Nérac</p>	<p>Projet à impulser sur le mandat dans le cadre d'un portage intercommunal.</p>
<p>Travaux, Urbanisme, Réseaux <i>Réseaux (Eau 47, SDEE)</i></p>	
<p>Action 49 - Être vigilants au sein de la nouvelle régie publique de l'eau Eau 47 quant à l'évolution future des tarifs</p>	<p>Pas d'évolution de tarifs prévue à ce jour.</p>
<p>Action 66 - Achever la mise en place de l'adressage normalisé (adresse repérée par GPS permettant la localisation de chaque maison pour les services de secours et les livraisons)</p>	<p>Il reste à adresser la partie ouest du territoire qui doit faire l'objet d'un déploiement en 2021.</p>

<p>Action 103 - Poursuivre la mise en place d'économies d'énergie (gaz, électricité, eau) dans les bâtiments et les espaces publics ; passage en LED de tous les bâtiments publics</p>	<p>Le programme d'éclairage LED des bâtiments fait l'objet de travaux en régie depuis plusieurs années. Les actions 2021 porteront sur les écoles, l'aménagement de locaux associatifs aux anciens abattoirs, la rénovation de la maison Auzary, la mairie et l'Espace d'Albret. Le programme global d'économie d'énergie porte surtout sur la régulation du chauffage et de la ventilation (chantier prévu à l'Espace d'Albret et sur les gymnases en 2021).</p>
<p>Action 104 - Relancer la production d'électricité du moulin du Pont-Vieux, et financer la rénovation du bâtiment par la vente de la production d'électricité</p>	<p>Le TE47, maître d'ouvrage pour l'opération de relance de la centrale hydroélectrique du Moulin Vieux, a mené les études de faisabilité. L'investissement est estimé à 570 K € HT sur la partie centrale uniquement, hors travaux sur le clos/couvert du Moulin. Une convention sera passée avec la commune pour la mise à disposition de l'ouvrage pendant une durée d'amortissement à négocier et une redevance annuelle à négocier également. Le TE47 va lancer un marché de maîtrise d'œuvre en 2021.</p>
<p>Travaux, Urbanisme, Réseaux <i>Travaux courants, services techniques</i></p>	
<p>Action 67 - Rénover les toilettes publiques et en implanter de nouvelles</p>	<p>Le projet de rénovation des toilettes publiques s'inscrira dans les études du programme d'aménagement du centre-ville (WC du pont, WC de l'octroi notamment). Une étude spécifique a été menée pour la création d'un WC PMR pour le chalet de la garenne et les travaux seront programmés en 2021.</p>
<p>Action 68 - Améliorer l'entretien courant des chaussées car toute la voirie ne fera pas l'objet d'une rénovation « lourde » (cela est impossible)</p>	<p>Un programme annuel est dressé conjointement avec Albret Communauté et le Conseil Départemental 47 suivant un état des lieux. Des enduits d'usure en bicouche seront programmés en 2021 (parking du Foulon, contre allées d'Albret et voie communale). Le revêtement en enrobé des allées d'Albret (tronçon Marcadieu - ancienne sous-préfecture) sera repris par le Conseil Départemental 47.</p>
<p>Action 69 - Prioriser les trottoirs les plus abimés pour une rénovation progressive</p>	<p>Un programme annuel sera établi en lien avec les objectifs du PAVE. Le rendu des actions à mener est prévu en 2021. Suivant l'enveloppe budgétaire dédiée (ville et Albret Communauté), des travaux pourront démarrer.</p>

Action sociale

<p>Action 5 - Rénover intégralement le Centre Samazeuilh qui accueille de très nombreuses associations sportives, culturelles, caritatives, syndicales, mémorielles... et animer ce lieu</p>	<p>Le centre Samazeuilh entre dans sa phase opérationnelle en 2021. Il est prévu 3 tranches de travaux (travaux en site occupé) sur 2 ans environ.</p>
<p>Action 14 - Poursuite de l'opération « été jeunes » afin de donner une première expérience de travail manuel à des jeunes Néracais</p>	<p>De jeunes néracais mineurs ont été accueillis et encadrés par les services municipaux. Ils ont réalisé des chantiers d'entretien du domaine public, principalement du désherbage manuel et mécanique. L'opération sera reconduite en 2021 si les conditions sanitaires sont favorables (dispositif assuré en 2020 en mode dégradé du fait du contexte).</p>
<p>Action 46 - Soutenir le travail du Pôle de santé de l'Albret dans sa recherche de nouveaux médecins généralistes</p>	<p>Un nouveau médecin s'installera dans la MSP en 2021. Des contacts existent pour un médecin supplémentaire.</p>
<p>Action 47 - Veiller, au sein du conseil de surveillance de l'hôpital, à la qualité de l'offre de santé hospitalière sur le site de Nérac (Antenne SMUR, consultations externes, radiologie...)</p>	<p>La gestion de la crise sanitaire est actuellement la priorité. Un centre de vaccination est prévu à l'Espace d'Albret.</p>
<p>Action 80 - Réfléchir à un projet de logement adapté aux seniors (accessibilité et services) sur des emprises foncières ou des biens propriétés de la Mairie</p>	<p>Réflexion en cours aussi bien en centre-ville que sur le quartier Bourdilot.</p>
<p>Action 107 - Mettre à disposition de Néracais volontaires (sous certaines conditions) des parcelles des jardins du Roy pour du maraichage</p>	<p>Depuis quelques années, la ville préempte, dès que possible, les parcelles correspondantes aux anciens jardins du Roy. Des jardins familiaux ont vu le jour, des parcelles sont entretenues par des riverains, certaines par des associations à vocation sociale et de réinsertion par l'activité. En 2021, il est prévu à nouveau 6500 m² d'acquisition avec d'autres projets à faire émerger (jardins partagés, verger conservatoire, lieux de création végétales en partenariat avec le CFPFA, etc.).</p>

Finances

<p>Action 1 - Faire preuve de modération sur la fiscalité même si la réforme fiscale (disparition de la taxe d'habitation) ouvre des incertitudes sur les ressources des communes</p>	<p>Pour la seconde année consécutive de ce nouveau mandat et pour la 10^{ème} année les taux des taxes locales vont demeurer inchangés.</p>
--	---

<p>Action 2 - Maintenir le niveau de dette, de dépenses de fonctionnement et d'imposition inférieur à celui des communes de notre taille sur la durée du mandat</p> <p>Action 3 - Poursuivre la diminution du stock d'emprunts (dette)</p>	<p>Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées depuis plusieurs années en ce qui concerne les chapitres dits de "consommation courante" (60-61-62) mais aussi et surtout les frais de personnel (64).</p> <p>Le capital restant dû au 01/01/2020 était de 6 747 608,78 €. Il est de 5 971 936,50 € au 01/01/21. Objectif d'un stock de dette en baisse de 500 000 € au moins sur le mandat.</p>
<p>Affaires scolaires</p>	
<p>Action 6 - Organiser des repas intergénérationnels au restaurant scolaire des écoles primaires</p>	<p>Le contexte sanitaire n'est pas propice à la mise en œuvre.</p> <p>Mais nous devons définir la fréquence et les modalités (prix, transport...) de l'action.</p> <p>Il conviendra également de définir le public visé : Maisons de retraite, associations du 3ème âge. Pour cette année les enfants de l'ALPS ont réalisé des dessins pour les cartes de Noël distribuées avec le colis de fin d'année de nos seniors.</p>
<p>Action 34 - Poursuivre l'entretien et l'amélioration des bâtiments scolaires, notamment dans le domaine des économies d'énergie</p>	<p>Une visite des écoles a été programmée afin de définir les travaux nécessaires sur le mandat.</p> <p>Il est déjà prévu pour les années 2021-2022 le réaménagement de la cour de l'école Marie Curie avec mise aux normes PMR, plantations d'arbres et réfection du revêtement au sol.</p> <p>Chaque année dans chaque école (ou presque) est réhabilitée une classe. Une étude doit être réalisée en 2021 sur la rue du 19 Mars 1962, elle devrait englober le réaménagement de l'accès à l'école Jean Rostand.</p>
<p>Action 35 - Passer au « zéro plastique » dans la restauration scolaire publique ; travailler à une amélioration continue de la qualité des repas et de l'information des élèves et des parents</p>	<p>Depuis la rentrée nous avons des plats en inox appelés gastros pour le réchauffage, les carafes ont également été changés pour de l'inox. A l'ALPS, les verres sont à présent en verre. Depuis que nous sommes membres du groupement d'achat, nous travaillons continuellement sur l'amélioration de la qualité des repas.</p>

	<p>Depuis 12 ans le groupement a fait évoluer les repas (en fonction des goûts des enfants et des choix des membres) et grâce à la révision régulière du cahier des charges, le groupement a souvent devancé les lois relatives au bio, au label rouge...etc.</p> <p>Les menus sont affichés devant les écoles, sur le site de la ville et sur le Facebook ALPS toutes les semaines.</p>
<p>Action 36 - Accompagner les besoins pédagogiques des enseignants des quatre écoles publiques (informatique, matériel, infrastructures...)</p>	<p>Toutes les écoles sont équipées d'ordinateurs, en 2020 l'école Jacques Prévert a été dotée de 4 ordinateurs supplémentaires.</p> <p>Depuis 3 ans, le mobilier, tables et chaises, dans 3 classes de l'école Jean Rostand a évolué. Des tableaux blancs ont été installés à Rostand et Curie ainsi que des vidéoprojecteurs.</p> <p>Autres projets scolaires :</p> <p><u>L'adhésion au titre « ville amie des enfants »</u></p> <p>La ville de Nérac souhaite devenir partenaire UNICEF et obtenir le titre de « Ville amie des enfants ».</p> <p>Le plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse reposerait sur des engagements communs à toutes les villes du réseau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le bien être de chaque enfant et de chaque jeune - la lutte contre l'exclusion, la discrimination et pour l'équité - un parcours éducatif de qualité - la participation et l'engagement de chaque enfant et de chaque jeune - le partenariat avec Unicef France. <p>Chacun de ces engagements doit voir aboutir au bout des 6 années des actions en lien.</p> <p>Le périscolaire de la commune depuis maintenant plusieurs années travaille sur cette thématique et sensibilise régulièrement le public à cette cause : le droit des enfants (semaine à thème, projection de film, vente au profit de l'Unicef, etc.).</p>

<p>Pour candidater au titre « Ville amie des enfants », la commune doit suivre une procédure (documents à remettre à date fixe). Les premières démarches ont déjà été effectuées.</p> <p><u>L'acquisition d'une BIOBOX</u></p> <p>Lors de la rénovation de la salle de restauration Rostand-Curie, le projet incluait des containers poubelles réfrigérés qui sont actuellement en panne, la réparation est estimée entre 5 000 et 6 000 euros.</p> <p>Nous avons été contactés par 2 entreprises spécialisées dans les déchets des restaurations collectives dont BIOTECH qui nous propose la BIOBOX-T.</p> <p>Cette machine transforme les déchets alimentaires (d'origine animales ou végétales) en amendement organique (engrais). Ce qui est intéressant dans ce procédé c'est que ces déchets sont transformés en moins de 24 h et la réduction de ces derniers peut aller jusqu'à 95% du volume initial.</p> <p>La Biobox nous a été proposée pour un coût de 21 000 euros HT avec une capacité de 50 kg de déchets/jour. Nous pouvons commencer par une location pour la tester (la totalité de la location sera déduite du montant si achat à l'avenir.)</p> <p>Des démarches ont été faites auprès de la CAF. Un accord d'aide à l'investissement de 50% a été obtenu. Néanmoins la recherche de cofinancements se poursuit (Albret communauté pour la crèche qui est située à côté du restaurant scolaire)</p> <p>La BIOBOX doit être installée durant l'année 2021.</p>	
<p>Culture, Patrimoine</p>	
<p>Action 22 - Maintenir l'engagement municipal pour une programmation culturelle exigeante et populaire</p>	<p>La politique culturelle de la collectivité a vocation à s'adresser à toutes les catégories de la population et à rassembler toutes les typologies de public. Un des axes de travail privilégié sera la présence de propositions dans l'espace public pour amplifier la visibilité des projets déployés par les services.</p>
<p>Action 23 - Assurer un avenir au Cinéma le Margot, en le passant à deux salles adaptées au public de l'Albret</p>	<p>Le cinéma est actuellement fermé à cause de la crise sanitaire. La future réouverture de cet équipement permettra de se projeter et de mettre en œuvre, avec l'association, un programme et un calendrier du futur projet.</p>

<p>Action 24 - Organiser deux projections de cinéma plein air au théâtre de verdure en été</p>	<p>Les deux projections de l'été 2020 ont été annulées à cause de la crise sanitaire. Deux soirées seront proposées au public en 2021 sous réserve que les conditions sanitaires le permettent.</p>
<p>Action 25 - Rénover l'orgue de l'Eglise Saint-Nicolas en partenariat avec l'association qui porte le projet</p>	<p>Le diagnostic remis à la municipalité l'année dernière doit permettre d'établir un plan de financement et de poser les bases d'une rénovation validée techniquement.</p>
<p>Action 26 - Accompagner et valoriser les initiatives sportives et culturelles des associations néracaises (matériel, communication...)</p>	<p>L'amplification et le développement de la communication de la collectivité (site internet, panneaux lumineux, etc.) permettra de mieux relayer les actions des associations.</p>
<p>Action 28 - Mettre à disposition des associations de danse et des groupes de musique une salle adaptée et insonorisée</p>	<p>Cette action est envisagée dans les deux années suivantes. Elle est en effet liée au redéploiement de locaux actuellement occupés par les pompiers.</p>
<p>Action 29 - Investir les arènes du Foirail pour des événements culturels et sportifs</p>	<p>L'année à venir sera l'occasion d'établir un cahier des charges des besoins matériels et techniques tout en tenant compte du projet global de réaménagement de la place du Foirail.</p>
<p>Action 33 - Accompagner un parcours culturel pour les enfants et les jeunes scolarisés à Nérac, de la maternelle au baccalauréat par une offre culturelle appropriée ; instaurer la gratuité de la médiathèque jusqu'à 18 ans et une gratuité annuelle au musée</p>	<p>Le château-musée Henri IV, la salle de spectacle et la médiathèque mettent en place chaque année des projets culturels structurants en partenariat avec les établissements scolaires du territoire. L'objectif sera de maintenir cette dynamique en 2021 malgré la crise sanitaire. L'instauration d'une gratuité au musée sera étudiée cette année et la mise en place de celle prévue à la médiathèque effective.</p>
<p>Action 92 - Achever la rénovation du Château, aménager le bâtiment mitoyen (ancien cinéma) et actualiser la muséographie afin de proposer un produit touristique et culturel abouti porteur de développement économique</p>	<p>Un comité de pilotage et un conseil scientifique seront installés en 2021 pour poser les bases du projet. Le début de la troisième phase de travaux est programmé en 2022 (toiture nord, façade nord, ruelle nord, pignon est et salle des écuyers).</p>
<p>Action 93 - Poursuivre la valorisation du Parc de la Garenne en déployant un mobilier de qualité</p>	<p>Un état des lieux du mobilier existant sera réalisé en 2021 pour établir un renouvellement programmé des différents équipements quand le calendrier le permettra.</p>
<p>Action 94 - Rénover le Pavillon de Bains du Roy</p>	<p>La rénovation débutera et sera achevée cette année.</p>
<p>Action 95 - Poursuivre la politique d'achat de parcelles au Jardin du Roy afin de reconstituer à terme l'emprise du jardin royal</p>	<p>La collectivité poursuit cet objectif depuis plusieurs années. Elle veillera à acquérir les parcelles qui pourraient être mises sur le marché en 2021.</p>
<p>Action 96 - Animer la Maison des Conférences par des expositions ou des concerts dans la cour</p>	<p>La réalisation de cette action sera envisagée dès cette année sous réserve que les conditions sanitaires le permettent. De plus, une réflexion sera initiée pour installer un projet ambitieux dans ce lieu.</p>

Sport, Equipements sportifs

<p>Action 26 - Accompagner et valoriser les initiatives sportives et culturelles des associations néracaises (matériel, communication...)</p>	<p>La crise sanitaire de 2020 a entraîné l'annulation de l'ensemble des manifestations sportives et culturelles. Malgré tout, quelques activités sportives ont pu continuer à se dérouler en mode dégradé. Des acquisitions en investissement seront programmées (réfection container de stockage, robot piscine, etc.) A ce jour, la piscine continue de fonctionner pour les publics prioritaires uniquement.</p>
<p>Action 27 - Mettre en place une fête du sport annuelle en partenariat avec les associations et clubs locaux</p>	<p>Le contexte sanitaire n'est pas propice pour l'instant à la réalisation de l'action.</p>
<p>Action 29 - Investir les arènes du Foirail pour des événements culturels et sportifs</p>	<p>Le contexte sanitaire n'est pas propice pour l'instant à la réalisation de l'action.</p>
<p>Action 30 - Créer un skate parc et / ou un city parc (lieu à définir avec les usagers)</p>	<p>A intégrer dans le PPI.</p>
<p>Action 31 - Créer un parcours de santé au Ludoparc</p>	<p>A intégrer dans le PPI.</p>
<p>Action 32 - Optimiser les nombreux équipements sportifs de la ville par la réalisation d'améliorations ponctuelles</p>	<p>L'entretien des équipements sportifs représente une part importante des dépenses d'entretien, du fait du nombre, cumulé, à une forte exploitation et à des incivilités régulières. Seront programmés en 2021 le bardage extérieur du gymnase Bert, la réfection du complexe végétalisé de la piscine, la rénovation du club house du rugby et la réfection du tartan de la piste athlétisme. Une réflexion sur le contrôle d'accès sera menée sur le gymnase Dieulivol. Plusieurs équipements nécessitent des aménagements spécifiques pour bénéficier des homologations fédérales et la pratique en compétition (mains courantes terrains de rugby...) et nécessitent donc des travaux en 2021. Les gazons sportifs ont besoin d'être renouvelés entièrement (décapage total). Des analyses de sol ont été menées pour apprécier les qualités agronomiques de ces terrains et des travaux sont prioritaires sur 2 ans (terrains d'honneur de football et rugby).</p>
<p>Action 111 - Etudier des mutualisations de fonctionnement entre la piscine municipale de Nérac (communale) et le Ludoparc (Intercommunal)</p>	<p>Réflexion en cours en vue d'une reprise en régie du Ludoparc par Albret Communauté dès la saison estivale 2021.</p>

Environnement

<p>Action 50 - Etendre la collecte en porte à porte partout où cela sera possible</p>	<p>La collecte en porte-à-porte a été étendue depuis plusieurs années sur des secteurs de la commune où les incivilités perdurent autour des points de regroupement (Cassanel, Pêtre, Moulin des tours, Foirail, quai Lusignan, route de Bordeaux). Des points de regroupement ont été repositionnés pour n'être visibles que des riverains à desservir (route du Fréchou, chemin de Lestage, hameau de Pérès, lieu-dit Saint Nicolas, hameau de Nazareth). D'autres secteurs en porte-à-porte seront étudiés en 2021 (lieu-dit Jean de Mbunet, route de Lastoux).</p>
<p>Action 51 - Réfléchir aux différents dispositifs permettant de favoriser le compostage (individuel et/ou collectif) pour réduire le volume de déchets à la source</p>	<p>Action à mener. En 2020, une opération de fourniture de composteur individuel a été menée par la Albrét Communauté. Voir si le renouvellement de l'opération est possible pour 2021. Le compostage collectif s'inscrit en objectif sur le programme d'aménagement du centre-ville en 2021.</p>
<p>Action 52 - Développer et faciliter le tri des déchets pour les habitants</p>	<p>La réflexion du déploiement de conteneurs enterrés pour le tri sélectif et les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) sera menée dans le cadre du programme d'aménagement du centre-ville en 2021. Action à mener. Pas de coordination globale du tri sélectif dans les services municipaux. Améliorer la collecte des cartons des commerçants et étudier la faisabilité d'une gestion intégrale du gisement en régie avec un compacteur et revente matière.</p>
<p>Action 54 - Instaurer une collecte périodique des encombrants</p>	<p>Action à mener. Arrêtée il y a quelques années suite à une organisation difficile à coordonner administrativement et techniquement (RDV, jour de collecte, typologie déchets, véhicule adapté, personnel).</p>
<p>Action 57 - Favoriser l'installation d'un méthaniseur sur le territoire afin de valoriser les déchets agricoles</p>	<p>Plusieurs réunions organisées par le TE 47 ont eu lieu à Mézin. Etude en cours.</p>
<p>Action 64 - Mettre en place un réseau cyclable (et des stationnements pour les vélos) sur la commune afin de sécuriser ce mode de déplacement d'avenir</p>	<p>Le schéma directeur vélo du territoire a vu le jour en 2020. Les premières actions seront menées en 2021 (signalétiques, aménagements, station réparation, voie verte, etc.) à coordonner avec les objectifs du programme d'aménagement du centre-ville.</p>

<p>Action 70 - Végétaliser les pieds de murs dans les rues, là où c'est possible, avec la participation des habitants volontaires</p>	<p>Programme "Cité Royale, Cité Nature" impulsé dans le cadre de l'appel à projets "Nature et Transitions" pour obtenir des financements complémentaires. En attente d'un retour du Conseil Régional (1er semestre 2021). Objectif : 20 projets par an, durant 4-5 ans.</p>
<p>Action 90 - Accompagner la réalisation de la voie verte Condom / Port-Sainte-Marie sur l'ancienne voie ferrée, équipéement à forte plus-value touristique et locale</p>	<p>Les départements du Gers et du Lot-et-Garonne, ainsi qu'Albret Communauté et La Tenarèze portent ce projet. Le tronçon Nérac/Lavardac pourrait être réalisé prioritairement dans le cadre du plan de relance.</p>
<p>Action 98 - Poursuivre la mise en œuvre des fiches de notre Agenda 21 afin de mieux relever les défis des années qui arrivent</p>	<p>La commission compétente devra s'approprier le dossier originel, réaliser un bilan des actions portées et prioriser les actions à maintenir.</p>
<p>Action 99 - Après étude précise des potentialités et des contraintes, mettre en place un programme volontariste de végétalisation de nos espaces publics</p>	<p>Action à mener en lien avec le programme d'aménagement du centre-ville. D'autres secteurs seront mis à l'étude après concertations riveraines sur des plantations en pied de mur pour réduire l'artificialisation des sols.</p>
<p>Action 100 - Poursuivre la mise en place de la gestion différenciée des espaces publics dans le cadre du « Zéro phyto » sur le domaine public</p>	<p>Diagnostic interne en cours, depuis 5 ans. Acquisition de matériels alternatifs pour permettre au service de faire face aux diverses configurations à gérer (robot désherbeur pour les allées gravillonnées, SKID Vapeur pour les trottoirs imperméabilisés, Rippagreen pour les repousses et les petits espaces...).</p> <p>Projet d'acquisition d'un tracteur avec outils de débroussaillages pour permettre de gérer les différentes hauteurs d'enherbement et laisser des zones en fauche tardive pour la biodiversité (impossible avec matériel actuel). Faire évoluer le parc de matériels pour les stades afin de développer le travail mécanique des terrains et ne plus utiliser de produits phytopharmaceutiques ou amendements autres que ceux autorisés AB.</p>
<p>Action 101 - Favoriser les installations permettant la sauvegarde des oiseaux, des insectes et des chauve-souris (plantes adaptées, nichoirs, hôtels à insectes...) ; multiplier les dispositifs de régulation des pigeons ; ne plus accueillir à Nérac de cirques présentant des animaux</p>	<p>Programme "Abris pour la Biodiversité" impulsé dans le cadre de l'appel à projets "Nature et Transitions" pour obtenir des financements complémentaires. En attente d'un retour du Conseil Régional (1er semestre 2021) Objectif : 20 nichoirs par an, durant 4-5 ans.</p>

<p>Action 102 - Rationnaliser l'arrosage des espaces publics (massifs, stades...)</p>	<p>En attente des travaux du club house de rugby pour mieux maîtriser l'arrosage des terrains de sports. Etude d'optimisation pompes Baise. Déploiement du pilotage à distance SOLEM pour les relèves et la réactivité améliorée sur les programmations d'arrosage. Réduction des compositions hors-sol et jardinières. Moins de 100.</p>
<p>Action 106 - Mettre en place une aide forfaitaire à l'achat de vélos électriques (dans le cadre d'une enveloppe financière décidée en début de chaque année)</p>	<p>Une proposition sera présentée au Conseil Municipal premier semestre 2021.</p>
<p>Animations municipales, Festivités</p>	
<p>Action 8 - Pérenniser les événements populaires que nous avons créés ou soutenus : marchés So Gascogne, Festival Garenne Partie, Rencontres Chaland, marché aux Truffes, Forum des associations, repas des bénévoles, fête de la bière...</p>	<p>L'ensemble de ces manifestations sont d'ores et déjà inscrites au calendrier de l'année 2021 et auront lieu sous réserve que les conditions sanitaires le permettent.</p>
<p>Autres actions</p>	
<p>Action 4 - Privilégier les investissements ne générant pas de dépenses de fonctionnement</p>	<p>Les investissements à venir seront orientés sur la rénovation du bâtiment aujourd'hui coûteux et énergivores (Samazeuilh), les aménagements urbains (qui ne vont pas générer de frais de fonctionnement), le château (en vue de produire une dynamique d'attractivité à l'année pour le centre-ville, et des recettes directes).</p>
<p>Action 13 - Créer un « Point jeunes » qui soit un lieu de rencontres, d'échanges, d'informations (à définir avec le public concerné)</p>	<p>Albret Communauté recherche des lieux sur les communes de l'Albret pour mettre en place des animations sportives/culturelles régulières.</p>
<p>Action 15 - Reconductire le Conseil Municipal des Jeunes en ciblant ses actions sur la citoyenneté, la solidarité et le développement durable</p>	<p>Action non lancée à ce jour.</p>
<p>Action 17 - Ouvrir les séances du conseil municipal aux questions du public et délocaliser des séances du conseil municipal dans les hameaux</p>	<p>Les séances seront ouvertes dès que la situation sanitaire le permettra. Chaque groupe représenté au Conseil Municipal pourra alors répondre aux questions du public.</p>
<p>Action 18 - Poursuivre les permanences des élus sur le marché</p>	<p>Le contexte sanitaire n'est pas propice pour l'instant à la réalisation de l'action.</p>

<p>Action 20 - Valoriser le « droit de pétition » : si 350 Néracais (5% de la population environ) signent une pétition sur un sujet relevant des compétences municipales (projet, problématique particulière...), les élus s'engagent à organiser une réunion thématique avec la population, sur le sujet de la pétition, afin de construire une solution partagée</p>	<p>Action qui dépend directement des Néracais.</p>
<p>Action 21 - Recourir si nécessaire au référendum décisionnel local</p>	<p>Il n'est pas prévu de référendum en 2021.</p>
<p>Action 48 - Veiller scrupuleusement au respect de l'engagement de l'Etat dans la pérennité de la Maison France Services inaugurée en janvier 2020</p>	<p>Action permanente.</p>
<p>Action 82 - Achever le déploiement de la fibre optique (Très haut débit internet) d'ici 2023</p>	<p>Le déploiement est en cours. Les premiers foyers Néracais sont raccordés.</p>

PARTIE VI : DONNÉES FINANCIÈRES

**A - VUE SYNTHÉTIQUE DES CA 2018 à 2020 ET BP 2021 -
FISCALITE**

B - PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2021 – DETTE

C - BUDGETS ANNEXES : NOTE

**A - VUE SYNTHÉTIQUE DES CA 2018 à 2020 ET BP 2021 –
FISCALITE
(COMMUNE)**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Imputation	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
60 – Achats & Variation Stock	944 453,15	871 678,69	869 283,00	857 855,61	
61 – Services Extérieurs	534 900,25	554 624,96	607 206,00	529 703,65	1 813 324,00
62 – Autres services extérieurs	372 125,69	332 656,64	345 949,00	245 809,75	
63 – Impôts, taxes et assimilés	122 661,13	122 004,55	123 220,00	107 247,62	123 000,00
64 – Charges de personnel	3 808 983,75	3 909 782,75	3 923 415,00	3 754 864,17	3 923 415,00
65 – Autres charges de gestion	788 611,56	737 182,22	810 076,00	750 679,81	894 126,00
66 – Autres charges financières	267 952,11	236 744,87	218 500,00	208 382,32	183 000,00
67 – Charges exceptionnelles	201 526,02	252 481,85	227 000,00	224 599,70 (1)	225 000,00
68 – Dotations amortissements	172 696,39	190 168,94	233 000,00	310 594,53	300 000,00
014 – Atténuation de produits	0,00	6 150,00	5 000,00	18 022,00	10 000,00
022 – Dépenses Imprévues	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00
023 – Virement Section Invest.	-	-	896 069,00	-	568 155,00
TOTAL	7 213 910,05	7 213 475,47	8 283 718,00	7 007 759,16	8 040 020,00

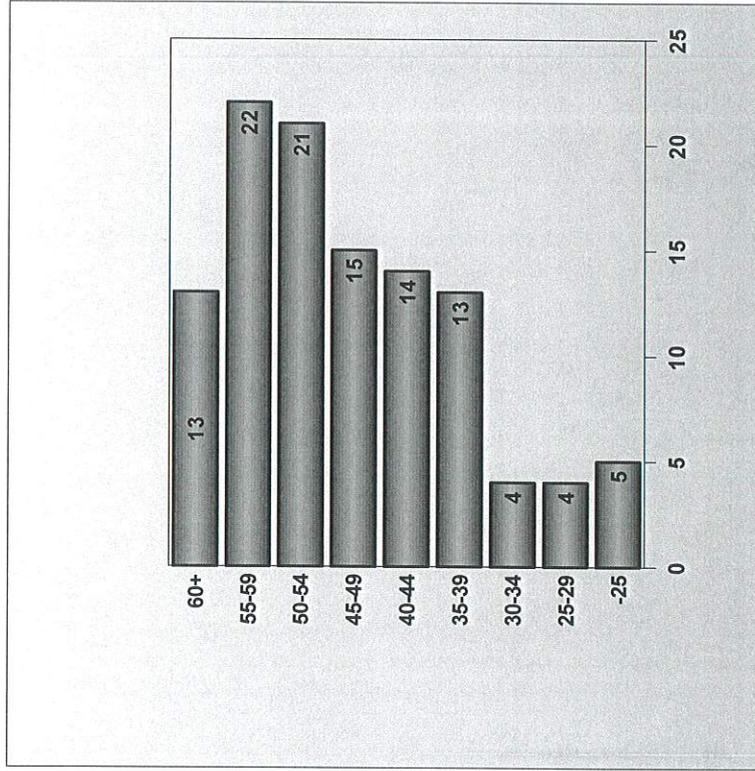
(1) 67 : Subvention d'équilibre Bourdilot (200 000 €) + divers.

EVOLUTION DES EFFECTIFS
(en équivalent temps complet)

VILLE DE NERAC

PYRAMIDE DES AGES 01/01/2021

DATE	TITULAIRES	NON TITULAIRES	CAE APPRENTIS	TOTAL EN ETC	Nbre de payes
31/12/2005	92,00	10,00	2,90	104,90	118
31/12/2006	93,90	5,30	3,80	103,00	117
31/12/2007	93,70	6,20	2,90	102,80	116
31/12/2008	93,70	10,70	1,90	106,30	119
30/12/2009	96,50	7,90	5,80	110,20	123
30/12/2010	100,56	7,65	5,57	113,78	125
31/12/2011	101,18	5,95	3,00	110,13	124
31/12/2012	105,39	10,25	1,00	116,64	126
31/12/2013	105,11	10,38	1,00	116,49	126
31/12/2014	100,59	14,88	1,57	117,04	133
31/12/2015	99,50	13,72	1,57	114,79	124
31/12/2016	101,39	11,58	1,57	114,54	127
31/12/2017	97,15	13,33	1	111,48	120
31/12/2018	91,24	13,93	1	106,17	118
31/12/2019	81,65	17,15	1	99,80	114
01/01/20	81,65	16,70	1	99,35	110
01/01/21	83,41	16,20	2	101,61	113



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Imputation	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
002 – Excédent Reporté	667 184,62	518 921,80	290 640,00	290 640, 42	101 010,00
64 – Remboursement Personnel	94 422,52	73 025,43	60 000,00	17 650,48	30 000,00
70 – Produits domaniaux	470 884,39	473 438,21	450 000,00	291 027,70	350 000,00
72 – Travaux en régie	123 684,26	52 151,52	60 000,00	57 911,86	60 000,00
73 – Impôts et taxes	5 177 662,97	5 125 142,18	5 099 443,00	5 313 127,79	5 300 000 ,00
74 – Dotations et participations	2 227 587,95	2 276 889,25	2 223 625,00	1 978 530,77	1 970 000,00
75 – Autres produits de gestion	98 482,63	100 693,44	80 000,00	85 597,35	83 000,00
76 – Autres produits financiers	11,77	10,38	10,00	8,85	10,00
77 – Produits exceptionnels	52 084,10	92 256,94	15 000,00	46 360,07	55 000,00
78 – Reprises sur amortissements	0,00	0,00	0,00	0,00	91 000,00
TOTAL	8 912 005,21	8 717 726,15	8 283 718,00	8 080 855,29	8 040 020,00

FISCALITE

Nature de la taxe	2019		2020 ⁽¹⁾		2021 ⁽²⁾	
	bases	taux	bases	taux	bases	taux
Taxe d'habitation	8 468 975	17,64%	8 458 000	17,64%		
TFPB	8 183 136	21,83%	8 319 000	21,83%		
TFPNB	253 362	78,16%	256 800	78,16%		
CFE	Transfert AC - FPU		Transfert AC - FPU		Transfert AC - FPU	
Produit attendu dont compensation	3 478 675,85		3 508 743,78			

(1) : Bases prévisionnelles avec THLV (en attente de notification).

(2) : En attente de notification.

COMMENTAIRES

Le BP 2021 est envisagé compte tenu des nouveautés apportées par les dernières lois de finances, des éléments rétrospectifs en notre possession, des perspectives réalisées depuis plusieurs années et réajustées tous les ans, du nouveau contrat passé avec les Néracais pour le mandat et de la finalisation de certaines opérations en cours.

Si les dotations de l'Etat n'ont pas toutes fait l'objet de notification à l'heure de l'impression du présent document, nous pouvons néanmoins nous attendre à un gel voire à une légère érosion (-0,5 %) de ces dernières.

L'évolution des valeurs locatives ne devrait pas compenser "l'effet dotation".

Le CA 2020 présente les caractéristiques suivantes :

- Les charges courantes de fonctionnement (chapitres 60, 61 et 62) sont maîtrisées (voire à la baisse) dans un contexte, toujours aussi contraint sur la période considérée (ouverture de la piscine, hausse de la TVA, inflation, reprise de dépenses des budgets annexes transférés) alors que le périmètre d'intervention du service public n'a pas évolué à la baisse, et que la crise sanitaire a imposé des ajustements réguliers en dépenses et recettes toute l'année.

2012 : 2 047 211, 67 €	2017 : 1 837 013, 39 €
2013 : 2 114 696, 34 €	2018 : 1 851 479, 09 €
2014 : 1 931 311, 88 €	2019 : 1 758 960, 29 €
2015 : 1 848 140, 26 €	2020 : 1 633 369, 01 €
2016 : 1 875 152, 80 €	2021 : 1 813 325, 00 € (prévisionnel)

- Encore plus significatif et tout aussi inédit dans l'histoire de la collectivité (et manifestement sans équivalent sur les communes de la strate en région Nouvelle-Aquitaine), les frais de personnel (chapitre 64) sont en baisse significative malgré, sur la période considérée, deux hausses du point d'indice (+ 1,7 % au total), la prise en compte du GVT et la réforme des carrières (PPCR) :

2014 : 3 923 415, 57 €	2018 : 3 808 983, 75 €
2015 : 3 912 243, 22 €	2019 : 3 909 782, 75 €
2016 : 3 899 604, 82 €	2020 : 3 754 864, 17 €
2017 : 3 922 186, 81 €	

- L'autofinancement brut demeure relativement faible malgré les efforts réalisés par la collectivité (ci-dessus) et une bonne « tenue » des droits de mutation (251 555, 88 €), du fait des caractéristiques propres de la collectivité (ville-centre et haut niveau d'équipement), de l'apurement progressif du budget annexe du Bourdilot (subvention d'équilibre de 200 000 €) et en 2020 de l'apurement du déficit de la ZA du Pin (- 137 424 € d'attribution de compensation intercommunale). En 2021, l'apurement des budgets EP/EU devra être digéré (100 000 € environ).
- La THLV notifiée à hauteur de 85 100 € en 2019, puis à hauteur de 59 620 € en 2020, a été effectivement perçue à hauteur de XXX €.
- Il n'est pas prévu de faire évoluer les taux des taxes locales cette année encore.
- Les attributions de compensation de l'intercommunalité, impactées en 2020 par l'apurement du budget de la ZA du Pin vont retrouver un niveau « normal » soit 1 368 561,41 €, contre 1 231 137,41 € en 2020.
- Les taux de réalisation des dépenses et recettes de fonctionnement (84,26 % et 97,16 %) attestent de la sincérité des ouvertures de crédits votées (1 décision modificative sur l'exercice 2020), dans un contexte où il est de plus en plus difficile d'obtenir de l'Etat des informations fiables dans des délais raisonnables.

B - PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2021 - DETTE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Nature	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Résultat N-1	-	562 672,36	644 852,00	644 851,26	383 244,00
RAR	-	-	1 424 776,00	-	1 012 544,00
Travaux en régie	123 684,26	52 151,52	60 000,00	57 911,86	60 000,00
Investissements	1 685 863,30	1 783 661,66	1 103 536,00	1 158 670,16	1 851 989,00
Capital dette	898 781,64	722 562,43	780 000,00	1 275 609,55	773 810,00
MOB	0,00	51 240,00	0,00	0,00	0,00
Opérations patrimoniales	16 645,89	52 613,91	8 000,00	43 393,47	31 000,00
TOTAL	2 724 975,09	3 224 901,88	4 021 164,00	3 180 436,30	4 112 587,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Nature	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Résultats N-1	470 747,93	0,00	0,00	0,00	0,00
FCTVA-TLE-TA	46 222,59	289 298,35	300 000,00	154 657,18	300 000,00
Subventions	424 151,40	330 722,00	37 257,00	597 726,65	384 400,00
RAR (Subventions)	-	-	856 017,00	-	806 945,00
Emprunts	691 060,53	500 000,00	500 000,00	500 000,00	600 000,00 (1)
MOB	154 007,39	167 379,94	210 211,00	287 805,53	300 000,00
Résultats reportés	307 782,07	1 179 173,36	1 213 610,00	1 213 610,26	972 087,00
Virement S. Fonction.	-	-	896 069,00	-	568 155,00
Divers (cessions)	51 684,93 (1)	60 863,00	0,00	0,00	150 000,00
Opérations patrimoniales	16 645,89	52 613,91	8 000,00	43 393,47	31 000,00
TOTAL	2 162 302,73	2 580 050,62	4 021 164,00	2 797 193,09	4 112 587,00

RAR : Restes à Réaliser

MOB : Mouvement d'Ordre Budgétaire

NB : TA 2015 : 166 937,78 €

TA 2016 : 79 706,37 €

TA 2017 : 231 382,16 €

TA 2018 : 46 222,59 €

TA 2019 : 50 876,18 €

TA 2020 : 50 535,48 €

(1) Emprunt d'équilibre = 600 000 € à réaliser conformément aux prospectives.

COMMENTAIRES

INVESTISSEMENT :

- Le niveau d'engagement des crédits d'investissement demeure non négligeable en 2020 : 93 % environ (réalisé et engagé) en dépenses et 80 % environ (réalisé et engagé) en recettes.
- Le montant des investissements nouveaux en 2021 tout en constituant une variable d'ajustement pour l'équilibre du budget, doit permettre pour autant de mener à bien les opérations suivantes (de façon très synthétique) :
 - * Modernisation des services (informatique et téléphonie, matériel, mobilier, véhicules)
 - * Dispositif de vidéoprotection
 - * Programme de réfection des toitures des bâtiments communaux
 - * Etudes pour la mise en œuvre du programme de mandat (aménagements centre-ville)
 - * Entretien des bâtiments
 - * Travaux château-musée - Phase 3
 - * Rénovation du Centre Samazeuilh - Tranche 1
 - * Aides façades / Aides à la pierre
 - * Enveloppe annuelle groupes scolaires
 - * Terminer l'adressage normalisé et le chantier de numérisation des actes d'état civil
 - * Développer les outils de communication (SIL, site internet, panneaux lumineux)
 - * Programme de défense incendie et de renforcement de certains réseaux humides
- En recettes, l'exercice 2021 verra le versement du FCTVA 2020 et 202, et la récupération d'une partie des sommes versées au titre du PPRT.

DETTE :

- Près de 1 275 609 € ont été remboursés (dont 500 000 € de prêt in fine) par la collectivité en 2020 (budget principal - hors intérêts) et 500 000 € empruntés.
- Le stock de dette au 01/01/2021 s'élève à 5 971 936,50 € contre 6 747 608,78 € au 01/01/2020.
- L'objectif a été fixé de terminer le mandat qui s'ouvre avec un stock de dette inférieur à 6 000 000 € sur la durée et quoi qu'il en soit en dessous de la moyenne de la strate démographique.

A ce stade de la préparation budgétaire, les arbitrages n'étant pas finalisés, l'enveloppe (investissements et travaux en régie) dédiée à des investissements nouveaux doit s'entendre nette de toute subvention nouvelle.

Selon les choix à opérer d'ici le vote du BP 2021 (mais aussi des notifications en cours, des dotations et de la fiscalité) cette enveloppe sera à abonder de cofinancements qui sont de moins en moins négligeables (bien qu'à la baisse ou nécessitant de plus en plus d'ingénierie pour les obtenir).

De même, le BP sera complété éventuellement de divers mouvements d'ordre et autres régularisations (mises en conformité avec le compte de gestion), qui seront intégrés à la demande du comptable et dont il est le seul à avoir le secret.

VILLE NERAC

Exercice 2020

BALANCE PROVISOIRE GENERALE

	Prévus	Réalisés	Soldes	Pourcentage
FONCTIONNEMENT				
DEPENSE	8 317 311,00	7 007 759,16	1 309 551,84	84,26
RECETTE	8 317 311,00	8 080 855,29	236 455,71	97,16
Déficit				
Excédent		1 073 096,13		
INVESTISSEMENT				
DEPENSE	4 490 128,00	3 180 436,30	1 309 691,70	70,83
RECETTE	4 490 128,00	2 797 193,09	1 692 934,91	62,30
Déficit		383 243,21		
Excédent				
Résultat Global				
Déficit				
Excédent		689 852,92		

EVOLUTION DE LA DETTE

Période	Restant dû	Capital	Intérêts	Frais	TOTAL
2021	5 971 936.50	773 805.65	180 698.87	0.00	954 504.52
2022	5 198 130.88	725 965.04	150 951.28	0.00	876 916.32
2023	4 472 165.70	630 257.60	125 420.81	0.00	755 678.41
2024	3 841 908.10	362 945.42	102 775.09	0.00	465 720.51
2025	3 478 962.68	371 438.22	93 160.33	0.00	464 598.55
2026	3 107 524.46	358 622.31	83 434.92	0.00	442 057.23
2027	2 748 902.15	366 931.18	74 001.88	0.00	440 933.06
2028	2 381 970.97	318 011.39	64 596.79	0.00	382 608.18
2029	2 063 959.58	275 890.32	57 936.99	0.00	333 827.31
2030	1 788 069.28	242 741.20	52 025.82	0.00	294 767.02
2031	1 545 328.08	208 772.80	46 864.66	0.00	255 637.46
2032	1 336 555.28	212 555.49	41 698.14	0.00	254 253.63
2033	1 123 999.77	179 381.74	36 666.82	0.00	216 048.56
2034	944 618.03	174 621.48	31 991.46	0.00	206 612.94
2035	769 996.55	153 346.04	27 560.16	0.00	180 906.20
2036	616 650.51	105 146.16	22 957.68	0.00	128 103.84
2037	511 504.35	102 945.32	18 795.22	0.00	121 740.54
2038	408 559.03	107 167.51	14 535.85	0.00	121 703.36
2039	301 391.52	111 570.35	10 093.95	0.00	121 664.30
2040	189 821.17	116 161.94	5 472.81	0.00	121 634.75
2041	73 659.23	73 659.75	1 003.77	0.00	74 663.52

7 214 580.21

ETAT DES RESTES A REALISER

Organisme : **NERAC**
 Budget : **VILLE DE NERAC**

Compte	Libellé	Reste à réaliser
		2020
	Exercice	
	Période	
	Arrêté le	

Critères

: Investissement
: Dépense
Tri : Fonctionnement/Investissement, Dépense/Recette, Chapitre, Nature officielle

I	INVESTISSEMENT	
D	DEPENSE	1 012 543.14
442	CENTRE HAUSSMANN	12 366.70
21318	Autres bâtiments publics	787.50
2313	Constructions	11 579.20
920	TRAVAUX DE PROXIMITE	566 851.91
2031	Frais d'études	18 314.00
20422	Bâtiments et installations	21 000.00
2111	Terrains nus	36 047.80
21312	Bâtiments scolaires	43 728.20
21318	Autres bâtiments publics	7 184.57
2132	Immeubles de rapport	110 000.00
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	107 959.28
2151	Réseaux de voirie	134 603.20
2152	Installations de voirie	17 605.34
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0.00
21534	Réseaux d'électrification	46 510.85
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	23 898.67
932	SITE MAJEUR ETUDES	133 765.16
21318	Autres bâtiments publics	21 602.54
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	110 503.36
2168	Autres collections et oeuvres d'art	1 085.78
2184	Mobilier	573.48
940	CENTRE SAMAZEUILH	218 496.50
2031	Frais d'études	41 081.77
2033	Frais d'insertion	300.00
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	177 114.73
950	INFORMATIQUE	75 505.81
2031	Frais d'études	2 844.00
2051	Concessions et droits similaires	19 855.00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	52 806.81
981	CULTUREL	2 379.00
2184	Mobilier	2 379.00
990	AFFAIRES SCOLAIRES	3 178.06
2184	Mobilier	1 307.20
2188	Autres immobilisations corporelles	1 870.86

38

ETAT DES RESTES A REALISER

Organisme : **NERAC**
 Budget : **VILLE DE NERAC**

Compte	Libellé	Reste à réaliser
		2020
	Exercice	
	Période	
	Arrêté le	

Critères

: Investissement
: Recette
Tri : Fonctionnement/Investissement, Dépense/Recette, Chapitre, Nature officielle

I	INVESTISSEMENT	
R	RECETTE	806 945.68
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	200 000.00
10222	F.C.T.V.A.	200 000.00
442	CENTRE HAUSSMANN	60 130.19
1321	Etat et établissements nationaux	60 130.19
920	TRAVAUX DE PROXIMITE	196 203.05
1321	Etat et établissements nationaux	51 203.05
1328	Autres	145 000.00
932	SITE MAJEUR ETUDES	130 412.44
1321	Etat et établissements nationaux	130 412.44
940	CENTRE SAMAZEUILH	220 200.00
1321	Etat et établissements nationaux	220 200.00

39

C – NOTE SUR LES BUDGETS ANNEXES

BUDGET DU BOURDILOT

Ce budget laissait apparaître un déficit de 782 843 € au 01/01/2019 du fait des choix opérés depuis 2015 par la municipalité afin de contenir les effets néfastes en trésorerie du résultat cumulé de cette opération.

Pour rappel les mesures envisagées depuis 2015 sont les suivantes :

- Subvention d'équilibre versée en 2016 de 300 000 € et de 147 000 € sur les exercices 2017, 2018 et 2019.
- Renégociation et lissage de la dette.
- Contractualisation d'une ligne de trésorerie importante (1 200 000 € - 2 contrats) afin de ne pas faire supporter sur le budget communal le portage du déficit et/ou un stock de dette supplémentaire.

En l'absence de ces mesures, le déficit de cette opération se serait élevé au 01/01/2019 à 1 376 843 €.

Il est rappelé par ailleurs que des subventions d'équilibre ont été déjà versées avant 2008 à hauteur de 485 571,80 €.

Suite aux remarques de la CRC sur l'utilisation (peu orthodoxe et assumée en toute transparence) abusive dans ce cadre de lignes de trésorerie (qui ne pouvaient être soldées comme il se doit à la fin de chaque exercice budgétaire) et bénéficiant de la faiblesse des taux historique, il a été procédé à l'apurement du déficit résiduel par la contraction d'un emprunt de 800 000 € (10 ans, au taux de 0,52%), dont l'annuité est prise en charge par le budget communal à hauteur de 200 000 € par an en 2020.

Compte-tenu de ce qui précède, le stock de dette au 01/01/2021 est de 1 479 287 € soit 1 592 962 € à rembourser d'ici 2029 avec les intérêts.

En l'absence de vente du foncier disponible, le déficit prévisionnel de cette opération s'élèverait à environ 3 000 000 € au total.

BUDGET DES CLOS D'ALBRET

Le lotissement est toujours en cours de commercialisation, d'où le déficit enregistré de 187 077,33 € (contre 221 476,95 € l'an passé, du fait de la vente d'un lot dans l'année).

8 lots ont été vendus à ce jour, pour un montant de 290 865 €, et un lot est en cours de négociation.

22 lots sont commercialisés depuis l'origine pour un montant attendu en recette de 852 775 €.

La somme de 591 087,33 € (déficit enregistré et remboursement de l'emprunt in fine) est à rapprocher du produit attendu des ventes résiduelles (561 910 €) conformément à la délibération n°117/17 du 12/11/2005.

Stratégie proposée : Rembourser le prêt in fine par un emprunt sur 10 ans en profitant de la faiblesse des taux, charge à la collectivité de vendre en moyenne sur la durée 3 terrains tous les 2 ans pour couvrir les remboursements.

BOURDILOT PLAISANCE

Exercice 2020

BALANCE GENERALE

	Prévus	Réalisés	Soldes	Pourcentage
FONCTIONNEMENT				
DEPENSE	264 346,00	262 760,09	1 585,91	99,40
RECETTE	264 346,00	200 000,00	64 346,00	75,66
Déficit		62 760,09		
Excédent				
INVESTISSEMENT				
DEPENSE	309 764,00	196 484,21	113 279,79	63,43
RECETTE	309 764,00	244 554,11	65 209,89	78,95
Déficit				
Excédent		48 069,90		
Résultat Global				
Déficit		14 690,19		
Excédent				

EVOLUTION DE LA DETTE

Période	Restant dû	Capital	Intérêts	Frais	TOTAL
2021	1 479 287.01	200 694.90	29 986.54	0.00	230 681.44
2022	1 278 592.15	205 059.97	25 205.47	0.00	230 265.44
2023	1 073 532.20	209 585.20	20 264.24	0.00	229 849.44
2024	863 947.04	214 276.34	15 157.10	0.00	229 433.44
2025	649 670.75	153 434.18	10 643.62	0.00	164 077.80
2026	496 236.64	156 395.52	7 266.28	0.00	163 661.80
2027	339 841.14	159 476.32	3 769.48	0.00	163 245.80
2028	180 364.88	100 364.29	967.16	0.00	101 331.45
2029	80 000.00	80 000.00	416.00	0.00	80 416.00

1 592 962.61

LES CLOS D'ALBRET

Exercice 2020

BALANCE GENERALE

	Prévus	Réalisés	Soldes	Pourcentage
FONCTIONNEMENT				
DEPENSE	302 000,00	655,38	301 344,62	,22
RECETTE	302 000,00	35 056,00	266 944,00	11,61
Déficit				
Excédent		34 400,62		
INVESTISSEMENT				
DEPENSE	298 000,00	221 477,95	76 522,05	74,32
RECETTE	298 000,00	,00	298 000,00	,00
Déficit		221 477,95		
Excédent				
Résultat Global				
Déficit		187 077,33		
Excédent				

EVOLUTION DE LA DETTE

Période	Restant dû	Capital	Intérêts	Frais	TOTAL
2021	400 000.00	400 000.00	4 010.00	0.00	404 010.00

404 010.00



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 12 Novembre 2015

DEPARTEMENT

LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT

NERAC

CANTON

NERAC

Nombre de conseillers

en exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

OBJET :

Délibération fixant le prix de vente
des parcelles relatives au
lotissement "Plaisance"

N° 117/2015

L'an deux mille Quinze, le 12 Novembre à 20 H 30, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur LACOMBE Nicolas, Maire.

Étaient présents : Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes et MM. DUFAU, PAILLARES, GELLY, PALAZE, SANCHEZ, BAURY, DOLLE, Adjoint au Maire, Mr VINCENT, Conseiller Délégué, Mmes et MM. GIL, IDIART, BES, BUSQUET, BACH, PAUL, LAPORTE, NORMAND, UMINSKI, BOZZELLI, PERIN, TREGOUËT, BAGOLIN, MAIGNE, BASSET Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Madame FONTANEL qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ
Madame CASEROTTO qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE
Madame IBN SALAH qui a donné pouvoir à Madame BUSQUET
Madame DESPLATS qui a donné pouvoir à Madame DOLLE
Madame FRANZONI qui a donné pouvoir à Madame BAGOLIN

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Madame GIL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le procès verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.

L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.

Le compte rendu de la séance du 24 Septembre 2015 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : Monsieur DUFAU

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°2015/80 du 18 juin 2015, par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le principe de l'aménagement de la parcelle cadastrée section BD, donnant corps au projet de création du lotissement « Plaisance ».

Le permis d'aménager n° PA 047 195 15 J 0001 a été accordé par arrêté en date du 2 octobre 2015.

Le lotissement comprend 22 lots pour la construction de maisons individuelles et/ou d'habitats collectifs.

Les travaux de viabilisation du lotissement ont commencé le 12 octobre 2015 et les terrains devraient être disponibles à la construction dans le courant du 2ème trimestre 2016.

Monsieur le Maire précise que l'acquéreur choisit librement le ou les lots qui lui conviennent, et que la Commune donnera une priorité en respectant l'ordre chronologique des demandes fermes de sous seing, une fois approuvée la présente délibération.

Il rappelle également que l'article 432-12 du Code Pénal interdit aux élus d'acquérir des biens publics. De même l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales encadre la capacité d'aliéner les biens du domaine privé des communes.

Chaque cession de terrain donnera lieu à délibération du Conseil Municipal. Les recettes seront affectées au budget annexe « Les Clos d'Albret ».

Afin de lancer la commercialisation des parcelles de ce lotissement et procéder à l'enregistrement des réservations, il est nécessaire de fixer le prix de vente des terrains.

Le prix comprend les frais de bornage, les frais de branchements jusqu'en limite de lots, la fourniture de boîtes aux lettres.

Un plan de financement a été établi par les services techniques avec plusieurs simulations de prix afin d'analyser les incidences sur l'équilibre financier de l'opération.

Les lots étant très différents de par leur configuration, leur superficie et leur positionnement dans l'environnement existant, il a été décidé de fixer un prix par lot et non un prix uniforme en m² pour l'ensemble des terrains.

Plusieurs personnes intéressées par l'acquisition d'un terrain à bâtir sur la commune de Nérac se sont déjà positionnées.

Conformément à l'article L 442-8 du Code de l'Urbanisme, un lotisseur peut consentir une promesse unilatérale de vente après la délivrance du permis d'aménager. La promesse doit obligatoirement indiquer la consistance du lot réservé, sa délimitation résultant d'un bornage, son prix et son délai de livraison.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Considérant l'exposé du Maire
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

➤ D'arrêter les prix de vente par lot composant le lotissement «Plaisance» (hors frais de notaire à la charge des acquéreurs) soit :

N° LOT	SUPERFICIE EN M ²	COUT NET VENDEUR (Hors frais d'acte)
1	423	40 185,00 €
2	646	61 680,00 €
3	605	48 400,00 €
4	410	38 950,00 €
5	483	41 055,00 €
6	514	43 690,00 €
7	486	41 310,00 €
8	455	38 675,00 €
9	584	46 720,00 €
10	369	35 055,00 €
11	376	35 720,00 €
12	438	39 420,00 €
13	435	39 150,00 €
14	359	34 105,00 €
15	359	34 105,00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

44

AR PREFECTURE			
047-214701955-20151112-DELIB117_2015-DE	16	436	39 150,00 €
Recu le 17/11/2015	17	400	36 000,00 €
	18	312	29 640,00 €
	19	312	29 640,00 €
	20	400	36 000,00 €
	21	470	42 300,00 €
	22	335	31 825,00 €
TOTAL		9606	852 775,00 €

- De charger la SCP BLAJAN LAGIER, notaires associés à Nérac, de rédiger, au nom de la Commune, l'ensemble des actes officiels dans le cadre de la vente des lots.
- De l'autoriser à signer, ou un de ses adjoints, les promesses de vente et les actes notariés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le MAIRE,



*Certifié conforme et exécutoire compte
tenu de la réception en Sous-
préfecture de Nérac le*

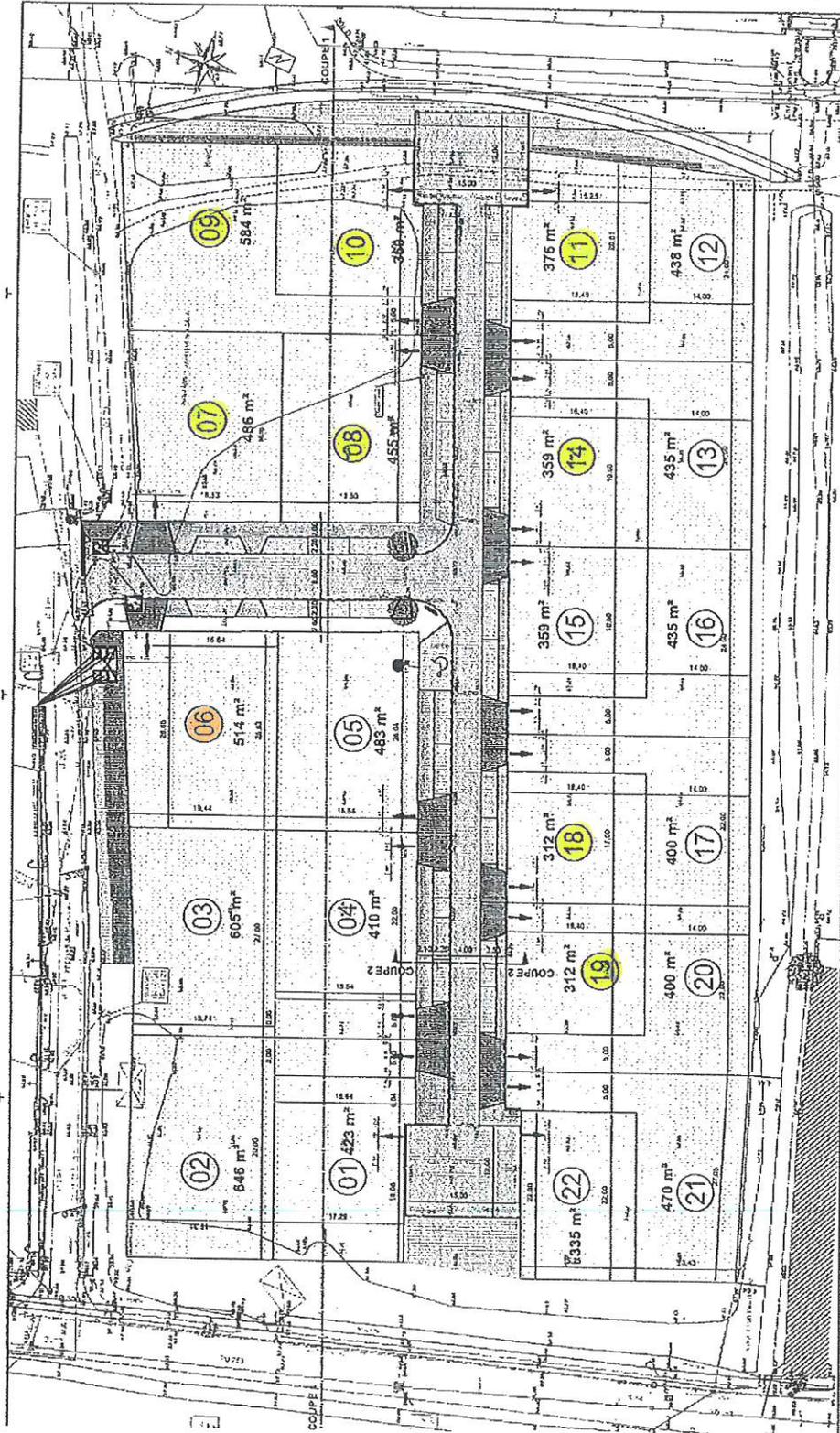
Et de la publication à Nérac le

Le Maire

AR PREFECTURE

047-214701955-20151112-DELIB117_2015-DE
Requ le 17/11/2015

● Verdu
● En caves de négociation



A5 - COUPE 1
échelle: 1/250